FICHE D'INSCRIPTION ENFANT

SAISON 2019/2020

PHOTO

N° licence

Nom

Prénom

Né(e) le / / Nationalité

☐ Nouvel adhérent : Avez-vous déjà été classé ? ☐ Non ☐ Oui : Classt/année/club

Adresse

CP/Ville

Email

Domicile

Mobile

Travail

Formule d'inscription

COTISATION :

☐ Loisirs : **75 €** Donne accès aux créneaux loisirs + vacances scolaires

☐ Enfant né entre 2002 et 2010 : **160 €**

☐ Enfant né entre 1999 et 2001 : **180 €**

} 1 entraînement semaine + championnat par équipe
} + Loisirs week-end et semaine

Enlevez 20% du prix de la cotisation dès le 2ème inscrit dans la famille s'applique sur la cotisation la moins chère -

Ajoutez **5 €** si vous n'habitez pas Yerres +

INSCRIPTIONS AUX CHAMPIONNATS INDIVIDUELS :

☐ FFTT Né en 200ç et après **2- €** Né de 2005 à 2008 **34,5 €**
Né entre 2003 et 2004 **35 €** (Prévoir un chèque de caution de 20 €) +

☐ FSGT Né en 2004 et après **24,35 €** Né entre 2000 et 2003 **33,70 €** +

L'inscription au championnat par équipes FFTT est gratuite et soumise à l'acceptation du comité directeur de l'AYTT. La caution de 20 € est un chèque séparé destiné à couvrir les éventuelles pénalités en cas d'absence non justifiée au critérium fédéral. Elle est restituée en fin d'année si aucune pénalité.

Montant total

MAILLOT (port obligatoire pour les compétitions) :

Je commande un maillot aux couleurs du club **25,20 €** (chèque séparé). Taille :

Formule d'engagement

Je soussigné, résidant à agissant en qualité de
reconnais avoir pris connaissance des conditions d'assurance indiquées au verso de la présente fiche d'inscription et autorise :
- celui-ci à pratiquer le tennis de table au sein de l'Association Yerres Tennis de Table,
- celui-ci à être transporté par les entraîneurs, les dirigeants ou autres parents lors des déplacements inhérents à ses activités,
- les entraîneurs et dirigeants à prendre toutes les mesures nécessaires en cas de blessure lors des activités du club.

il est de la responsabilité des parents de s'assurer de la présence d'un entraîneur avant chaque séance

Je conviens que mon enfant est sous la responsabilité des entraîneurs ou dirigeants du club uniquement dans l'enceinte de la salle, aux horaires d'entraînement qui sont affichés dans la salle. Je certifie par ailleurs avoir consulté le règlement intérieur de l'Association Yerres Tennis de Table, de m'y conformer et de faire en sorte que mon enfant s'y conforme.
Dans la cadre de vos activités au sein de l'AYTT, j'ai bien conscience que mon enfant peut être photographié individuellement ou en groupe. **J'autorise - je n'autorise pas** (*) l'AYTT à utiliser ces photographies dans ses supports de communication publics

Cadre réservé au club

Connu par :

Traité par

☐ Certificat ou questionnaire médical

☐ Règlement : Montant 1 Chq n°

/ / Date dernier certificat médical

Montant 2 Chq n°

☐ 1 photo d'identité + 1 par fédération

☐ Critérium fédéral

☐ 1 enveloppe timbrée avec coordonnées si pas de mail

Montant 3 Chq n°

FFTT
N° 19-2

Ce feuillet doit être impérativement distribué au licencié

ASSURANCES

CONTRAT DE BASE DOMMAGES CORPORELS FFTT

MMA ENTREPRISE garantit l'ensemble des licenciés de la Fédération Française de Tennis de Table

Le soussigné déclare avoir pris connaissance de l'extrait des conditions générales proposées par la FFTT figurant sur le site de la FFTT à l'adresse www.fftt.com, rubrique « administratif » et des assurances qui lui sont proposées notamment une assurance dommage corporel de base et garanties complémentaires.

L'assurance dommage corporel « garantie de base » au tarif de 0,18 €

Pourquoi souscrire une garantie individuelle accidents ?

Parce que la garantie Responsabilité Civile ne garantit pas vos propres dommages.
Parce que la souscription de cette assurance vous offre de nombreux avantages pour une cotisation minime (0,18€).
Ce montant est compris dans le prix de la licence fédérale, de chaque catégorie.
Parce que vous pourrez percevoir un capital ou un remboursement de frais médicaux en complément des indemnités versées par votre organisme social.

Parce que vous serez garanti sans franchise en complément de la sécurité sociale pour vos frais de traitement pour des prestations telles le forfait journalier, des frais de transport non pris en charge par la sécurité sociale pour des frais dentaires (selon barème prévu au contrat).

Parce que vous pouvez profiter des garanties complémentaires à tarif négocié par la fédération.
Une pratique sportive vous expose nécessairement à des dommages corporels et il est donc important de se protéger par la souscription d'une assurance adapté, à tarif négocié par la Fédération.

- ❑ Je souhaite souscrire à la garantie facultative de base « dommage corporel » à 0,18 € que je règle avec ma licence
- ❑ Je ne souhaite pas souscrire à la garantie facultative de base « dommage corporel ». Je n'acquitte pas le montant de la prime d'assurance correspondante et ne bénéficierai d'aucune indemnité au titre du contrat dommages corporels.

Le soussigné qui ne souhaite pas souscrire à l'assurance « dommage corporel » proposée reconnaît avoir été informé des risques encourus lo ses participations aux matchs. Il déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci-dessus.

Possibilité de souscrire aux garanties complémentaires si adhésion à la garantie de base « Assurance Dommage Corpor

0,18 €

(âge limité à 70 ans pour les garanties décès – invalidité)

A	GARANTIE BRONZE	GARANTIE ARGENT	GARANTIE OR
Capitaux décès	10 000 €	20 000 €	30 000 €
Capitaux invalidité en cas d'accident corporels	20 000 €	40 000 €	50 000 €
Indemnité journalière Franchise 3 jours, Duré maxi. 365 jours, Age à partir de 16 ans et moins de 65 ans	NEANT	15 €	25 €
Frais médicaux	NEANT	NEANT	100 % du régime conventionné de la SS
Cotisations complémentaires T.T.C.	5 €	8 €	15 €

Le formulaire de souscription est disponible en consultation et téléchargement sur le site web de la FFTT à l'adresse à l'adresse www.fftt.com, rubrique « administratif - Le contrat d'assurance. Il est également disponible par écrit auprès du responsable de votre club et sur simple demande auprès de votre comité, votre ligue ou de la FFTT.

Signature du titulaire ou du représentant légal

LES 12 COMMANDEMENTS DU PONGISTE YERROIS

- Un grand soin du matériel tu prendras.
- Au montage et au rangement des tables tu participeras.
- Une tenue vestimentaire adaptée et des chaussures propres tu porteras.
- Jamais sur une table ou une séparation tu ne t'assiéras.
- Précieuses et fragiles sont les balles, tu les préserveras par une utilisation modérée et un ramassage soigné
- La raquette de prêt du club tu nettoieras et rangeras
- Ta tasse à café sale tu laveras et rangeras, ton gobelets usagé tu jetteras.
- Les vestiaires et les sanitaires, propres tu laisseras.
- En compétitions la tenue du club tu porteras.
- Un comportement loyal vis-à-vis des autres joueurs et beaucoup de respect tu auras.

Signature :